

2026/319

nomenclature: 9.1.3

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET: Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes du Seignanx

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Seignanx,

Considérant que la Communauté de Communes du Seignanx exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers/ assainissement collectif et non collectif/ création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage/ voirie/ habitat/publicité

Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la Communauté de communes, sauf si le maire s'y oppose expressément.

ARRÊTE

Article 1er: S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale en matière :

- de réglementation de la gestion des déchets ménagers
- d'assainissement
- de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage
- de circulation et de stationnement sur la voirie
- d'autorisation de stationnement des taxis
- de lutte contre l'habitat indigne
- de publicité

Article 2^{ème}: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3^{ème}: Le présent arrêté sera notifié à la communauté de Communes du Seignanx.

Fait à Tarnos le 13 octobre 2026

Publié sur le site Internet de la Ville le : 15/10/2026

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET

